



Le 11 février 2025

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 février 2025 à 19h00, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Sonia Fontaine - maire  
Serge Bédard - district #1  
Richard Handfield - district #2  
Patrick Beauchamp - district #4  
Barbara Legault - district #5  
Chantal Chartrand - district #6

Absence motivée :  
Samuel Champagne - district #3

La directrice générale est également présente.

### ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 janvier 2025**
- 4.- **CORRESPONDANCE**
- 5.- **RÈGLEMENTS**
  - 5.1- Aucun
- 6.- **PROJETS DE RÉOLUTIONS (PAR SERVICE)**
  - 6.1- Dépôt procès-verbal de correction / Règlement 380-79-24
  - 6.2- Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2025
  - 6.3- Expropriation / Dossier Serge Fournier
  - 6.4- Expropriation / Dossier Roger Robitaille
  - 6.5- Entente intermunicipale / Hockey féminin / Approbation
  - 6.6- Gestion de Personnel Cadre / Responsable aux loisirs / Permanence
  - 6.7- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison hivernale 2025 / Adoption
  - 6.8- Comité consultatif d'urbanisme / 27-01-2025 / Adoption du procès-verbal
  - 6.9- Dérogation mineure 2025-01 / Approbation
  - 6.10- Subvention Fonds Région et Ruralité (FRR) / Halte vélo / Autorisation
  - 6.11- Subvention Fonds Région et Ruralité (FRR) / Accès à l'eau / Autorisation
  - 6.12- Renouvellement du contrat P25 avec Bell / Autorisation
  - 6.13- La protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase IV) / Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue / Directive de modification



/ Dégrielleur

6.14- Construction des ateliers municipaux / Décomptes progressifs #7 et #8/ Autorisation de paiement

7.- **RAPPORTS**

7.1- Rapport des activités du trésorier pour l'année 2024 - Article 513 LERM / Adoption

8.- **VARIA**

9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

10.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**

11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**

12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

25-02-245

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QU'À 19h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-246

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-247

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2025**

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le procès-verbal du 14 janvier 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CORRESPONDANCE**

---



#### DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT 380-79-24

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale dépose au Conseil, le procès-verbal de correction du règlement 380-79-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-249

#### ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2025

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 31 janvier 2025 au montant de 91 248,94 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 janvier 2025 au montant de 1 030 044,36 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-250

#### EXPROPRIATION / DOSSIER SERGE FOURNIER

ATTENDU l'acquisition par voie d'expropriation de lot 2 127 409 du cadastre du Québec décrétée par la Municipalité le 9 mars 2021 selon la résolution du conseil municipal numéro 21-03-038;

ATTENDU les procédures d'expropriation qui ont été entreprises au Tribunal administratif du Québec sous le numéro SAI-M-306442-2103;

ATTENDU l'entente finale intervenue entre toutes les parties;

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Richard Handfield

IL EST RESOLU:

QUE la Municipalité accepte l'entente finale intervenue entre les parties dans le dossier numéro SAI-M-306442-2103;

QUE la Municipalité autorise Madame la Maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents de règlement hors Cour pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*.Retrait de M. Handfield, conseiller du district #2 pour ce point.*

25-02-251

#### EXPROPRIATION / DOSSIER ROGER ROBITAILLE

ATTENDU l'acquisition par voie d'expropriation de lot 2 127 406, le lot 2 128 833 et le lot 2 128 834 du cadastre du Québec décrétée par la Municipalité le 9 mars 2021 selon la résolution du conseil municipal numéro 21-03-037;



ATTENDU les procédures d'expropriation qui ont été entreprises au Tribunal administratif du Québec sous le numéro SAI-M-306440-2103;

ATTENDU l'entente finale intervenue entre toutes les parties;

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

IL EST RESOLU:

QUE la Municipalité accepte l'entente finale intervenue entre les parties dans le dossier numéro SAI-M-306440-2103;

QUE la Municipalité autorise Madame la Maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents de règlement hors Cour pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Retour de M Handfield.*

25-02-252

ENTENTE INTERMUNICIPALE / HOCKEY FÉMININ / APPROBATION

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE Madame la Maire et la directrice générale soient autorisées à signer l'entente intermunicipale avec la ville de Boisbriand relative à la pratique du hockey féminin pour les saisons 2024-2025 à 2028-2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-253

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON HIVERNALE 2025 / ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison hivernale 2025, soit adoptée:

Préposés à l'entretien des patinoires, rétroactive au 1er janvier 2025:

Alexandre Champagne

Justin Nadeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-254

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / 27-01-2025 / ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard



Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 27-01-2025, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-255

DÉROGATION MINEURE 2025-01 / APPROBATION

**Demande numéro: 2025-01**

**Immeuble visé: Lot: 1 732 389**

**Adresse: 345 61<sup>e</sup> Avenue**

**Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour objet d'autoriser que le total des marges latérales du bâtiment principal existant soit de 4,5 mètres au lieu de 5 mètres tel qu'exigé à la grille des normes et usages de la zone R-1 137 du règlement 308-91. L'effet de cette dérogation serait de rapprocher de 0.50 mètre des limites de propriété limitrophes.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 27 janvier 2025 informant le Conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand

Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2025-01 soit approuvée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-256

SUBVENTION FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) / HALTE VÉLO /  
AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet désire présenter un projet qui intègre les objectifs du volet deux de la subvention Fonds Région et Ruralité (FRR) pour l'installation d'une halte vélo au coin d'André-Soucy et l'avenue René;

ATTENDU QUE la gestion de ce volet est assumée par la MRC de Deux-Montagnes;

ATTENDU QUE la répartition de financement du projet est de 80% de subvention et 20% de contribution de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault

Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

DE DÉPOSER une demande de subvention auprès de la MRC de Deux-Montagnes pour l'installation d'une halte vélo;

DE S'ENGAGER à contribuer à hauteur de 20% du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-257

SUBVENTION FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) / ACCÈS À L'EAU /  
AUTORISATION



ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet désire présenter un projet qui intègre les objectifs du volet deux de la subvention Fonds Région et Ruralité (FRR) pour une descente à l'eau pour petits embarquements non motorisés à la 13e avenue.

ATTENDU QUE la gestion de ce volet est assumée par la MRC de Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

DE DÉPOSER une demande de subvention auprès de la MRC de Deux-Montagnes pour l'installation d'une descente à l'eau pour petits embarquements non motorisés à la 13e avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-258

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT P25 AVEC BELL / AUTORISATION

ATTENDU QUE la Ville de Deux-Montagnes a représenté la municipalité de Pointe-Calumet pour un appel d'offres concernant la location d'une infrastructure de radiocommunications P25 sous forme de temps d'ondes;

ATTENDU QUE aucun autre fournisseur que Bell Mobilité n'a présenté de réponse;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet est en accord que la Ville de Deux-Montagnes renouvelle l'entente pour la location de l'infrastructure de radiocommunication de Bell Mobilité sous forme de services et temps d'onde jusqu'au 31 décembre 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-259

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE IV) / LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - 13E AVENUE / DIRECTIVE DE MODIFICATION / DÉGRILLEUR

ATTENDU QUE le dégrilleur au poste de pompage au 13e avenue est en mauvais état et doit être changé pour protéger les pompes ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

IL EST RÉSOLU

QUE le cout pour le changement de dégrilleur par Pronex Excavations inc., soit 24 504,10 \$, soit approuvé;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer la directive de modification.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

25-02-260

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX / DÉCOMPTES PROGRESSIFS #7  
ET #8/ AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER les paiements des montants de 88 020,37 \$ et 233 378,05 \$ (taxes incluses), à la firme Gestion Karmat, lequel représente les décomptes progressifs #7 et #8, dans le cadre de la construction des ateliers municipaux.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 518-24 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-261

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2024 - ARTICLE 513  
LERM / ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE conformément et en vertu du Chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (article 513), pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, le rapport des activités du trésorier soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

NIL

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

NIL

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Mme Chartrand: Feu et Glace: 22 février 18h à 21h  
M Handfield: Expropriation et digue



PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) Michel Harcerte
- 2) Mme Maraventano
- 3) M. Bonhomme

25-02-262

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QU'À 19h38, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
SONIA FONTAINE, maire

  
CHANTAL PILON, directrice générale